



Exhibition sur le net...autre cas

Par **Franky2_old**, le 16/11/2007 à 17:47

suite à la question d'un de vos membres , m'etant retrouve dans une situation similaire dans les derniers temps....

la fille de ma fiancée à discuter sur le net avec une personne qui s'est exhibe et meme adonne a des plaisirs solitaires devant sa webcam

..la personne, enfin le pauvre type, avec qui j'ai pu discute sur le net et que j'ai serieusement fait comprendre que ces actes etaient nefastes ,affirme avoir pense etre entre adultes consentants

...la fille de ma fiancée ,a qui on a fait la morale et punie , affirme n'avoir rien demande et pas menti sur son age...qui dit la verite difficile à dire et je ne saurai sans doute jamais

...y a t il un recours possible contre cette personne et juridiquement risque t' elle quelque chose..condamnation ?casier judiciaire? enquete policiere?...tout en sachant que cela restera eternellement la parole de l'un contre celle de l'autre

merci de votre réponse...